FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bona Remover

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Bona Remover

Code du produit : Non disponible.

Synonymes : WM6340

Description du produit : Non disponible.

Utilisation de la substance/préparation

Utilisation du produit : Nettoyant.

Non identifié.

Identification de la société/entreprise

Producteur : Bona AB
Box 210 74
SE-200 21 MALMÖ
SWEDEN
Tel. +46-(0)40-38 55 00

Distributeur : Bona S.A.R.L.
15 A Rue du Pont de Péage
67118 Geispolsheim
Télephone: 03 88 49 18 60

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : marie.holmgren@bona.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification selon le règlement 1907/2008/CE (REACH)

Classification : Xi; R36

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement dans le cadre de la Directive 67/548/CE relative aux substances dangereuses ou soumises à une limite d'exposition professionnelle.

Nom chimique	Numéro CAS	%	Nombre	Classification	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-,branched	69011-36-5	2.5 - 10	5002416	Xn; R22 Xi; R41	[1]
Éthanol	64-17-5	2.5 - 10	200-578-6	F; R11	[2]
Ethanol, 2-amino-	141-43-5	1 - 2.5	205-483-3	Xn; R20/21/22 C; R34	[1]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus					

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Powered by ATRION

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO_2, poudres, eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : Ne pas utiliser de jet d'eau.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.
Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

Précautions relatives à l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.
Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Powered by ATRION

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
Éthanol	**INRS (France, 2004).** VME: 1000 ppm 8 heure(s). VME: 1900 mg/m³ 8 heure(s). VLE: 5000 ppm 15 minute(s). VLE: 9500 mg/m³ 15 minute(s).

Contrôle de l'exposition : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Système respiratoire : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Peau et corps : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains

Gants : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc nitrile

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Yeux : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Powered by ATRION

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide.

Odeur : Agréable.

Couleur : Vert. Bleu.

pH : 11

Densité relative : 1

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

Matières à éviter : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicocinétique

Absorption : Non disponible.

Distribution : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le système nerveux, les voies respiratoires supérieures, oeil, cristallin ou cornée, estomac. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, tractus gastro-intestinal, système nerveux central (SNC), tête.

Métabolisme : Non disponible.

Élimination : Non disponible.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.
Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau.
Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Éthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	124,7 mg/L	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>20000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	6200 mg/kg	-
Ethanol, 2-amino-	DL50 Cutané	Lapin	1000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1510 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Powered by ATRION

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Éthanol	Aiguë CE50 9268 mg/L	Daphnie	48 heures
	Aiguë CE50 14221 mg/L	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 8150 mg/L	Poisson	48 heures
Ethanol, 2-amino-	Aiguë CE50 22 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 65 mg/l	Daphnie	24 heures
	Aiguë CL50 170 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations écologiques

Persistance/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Éthanol	-	-	Inhérent
Ethanol, 2-amino-	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	$LogP_{ow}$	FBC	Potentiel
Ethanol, 2-amino-	-1,31	-	faible

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Catalogue Européen des Déchets : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Oui.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Terre-Route/Chemin de fer

Nom du document de transport : -

Groupe d'emballage : -

Voie maritime

Powered by ATRION

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition : -

Dispositions particulières : Not available.

Groupe d'emballage : -

Polluant marin : No.

Air

Nom d'expédition : -

Dispositions particulières : Not available.

Groupe d'emballage : -

Voies fluviales

Nom d'expédition : -

Groupe d'emballage : -

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

Symbole(s) de danger :

Irritant

Phrases de risque : R36- Irritant pour les yeux.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60- Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

COV du produit prêt à l'emploi : Non applicable.

Détergents - Règlement (CE) n° 907/2006 : Non applicable.

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Phrases d'avertissement supplémentaire (FIPEC) : Non applicable.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être conformes à l'Annexe II du Règlement CE n° 1907/2006.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Classification FIPEC : 1

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R36- Irritant pour les yeux.

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP) : Non réglementé.

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 93,1%

Powered by ATRION

16. AUTRES DONNÉES

Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 93,1%

Restrictions d'utilisation

Non identifié.

Date d'édition/ Date de révision : 2011-01-19.

Version : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Annexe

Powered by ATRION